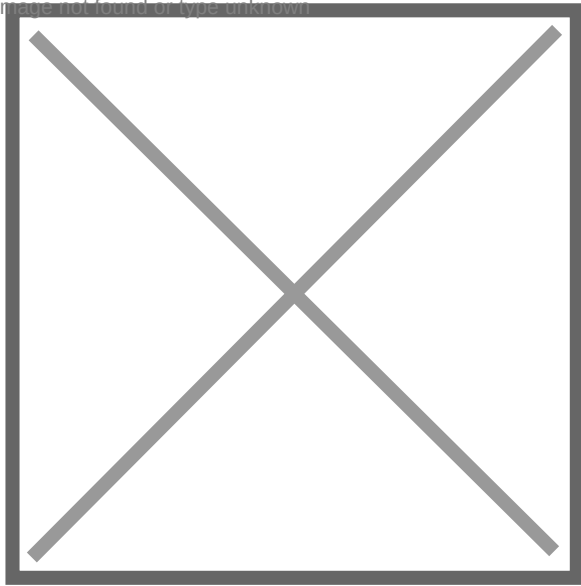


Image not found or type unknown



Mariage au consulat de france en algérie

Par **samira1125**, le **06/11/2008 à 15:25**

Bonjour à tous,rnrnJe voudrais savoir si au lieu de me marier a la mairie en Algérie, je peux me marier au consulat de France en Algérie sachant que moi j'ai la nationalité française et mon fiancé a la nationalité algérienne ?J'espère que quelqu'un sur de lui pourra me répondre. Merci

Par **jeetendra**, le **06/11/2008 à 17:52**

bonsoir, la réponse est non sauf si!!! vous êtes tous les deux de nationalité Française et encore c'est pas sur, cordialement

Par **samira1125**, le **06/11/2008 à 18:50**

Merci Jeetendra pour ta réponse tu as l'air d'être sur de toi alors je supprime cette solution de ma tête. by